

ARRETE DE MISE EN DISPONIBILITE

M..... (nom, grade)

L'Autorité Territoriale de.....,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 86-68 du 13 Janvier 1986, modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des Fonctionnaires Territoriaux, article 19,

Vu la demande écrite de mise en disponibilité présentée par M..... pour.....

(exemple : raisons familiales : élever un enfant..., convenances personnelles),

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire et considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction (dans le cas de disponibilité pour convenances personnelles),

OU

Considérant que la mise en disponibilité de M..... est accordée de droit (cas de disponibilité pour raisons familiales ou de disponibilité d'office),

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - M est placé(e) en disponibilité pour une période de..... à compter du

ARTICLE 2 - Pendant cette période, M..... ne percevra aucune rémunération.

ARTICLE 3 - L'intéressé(e) devra solliciter sa réintégration (ou la prolongation de la disponibilité le cas échéant) 3 mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. [au cas où la réintégration après disponibilité pour convenances personnelles ne serait possible, la collectivité doit obligatoirement mettre l'agent en relation avec le Centre de Gestion]. L'agent devra signaler à son administration ses éventuels changements d'adresse et se soumettre aux contrôles requis par son administration.

ARTICLE 4 -L'agent devra également informer le cas échéant le Maire de et le Préfet du département de son intention d'exercer une activité privée pendant sa disponibilité

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet (ou sous-préfet), à M. le Receveur Municipal, à Monsieur le Président du Centre de Gestion, à l'intéressé(e).

Le Maire (ou le Président)
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le.....
Signature de l'agent :

Fait à, le

Le Maire (ou le Président),